Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260303-D2026_13-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 03/03/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 26/02/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, LETOURNOUX Isabelle, MIRAMONT Aurélie, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/13 – Révision PLUi : Demandes communales

A la demande de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné, dans le cadre du projet de loi ZAN visant à réduire les zones à urbaniser, un groupe de travail a été créé pour faire le point sur le PLUi dans le cadre de sa révision.

Le groupe de travail propose les éléments suivants :

- Création d'une zone de mixité sociale sur la parcelle A24/25 (environ 600m²) telle que définie sur le plan.
- La zone 1AUE1 est diminuée et ne comprend que les parcelles A110 et le sud de la parcelle A105, la parcelle A109 a été supprimée de la zone, telle que définie sur le plan.
- La zone 2AUE à l'Est de la commune est supprimée (parcelles A75 et A76) et positionnée en zone A.
- La zone 2AUE au sud est diminuée (parcelles A658 et A661), telle que définie sur le plan.
- Conservation des emplacements réservés.
- Plantations à réaliser au sud du lotissement des Pommiers (jouxtant la parcelle A642), telles que définies sur le plan.
- Changement de destination : bâtiments sur la parcelle A200 et bâtiment sur la parcelle A655, tel que défini sur le plan.
- Conservation du terrain des sports au nord de la commune (parcelles A420 et 240) en zone UGn.
- Suppression du classement espace boisé classé sur les parcelles A119 et A124 (au sud de l'étang communal).

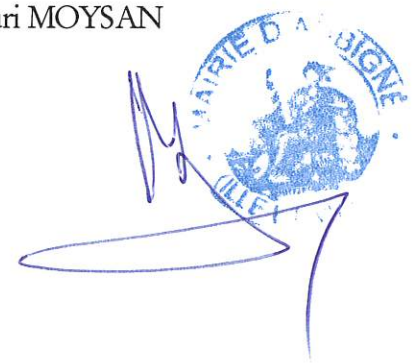
Le reste demeure inchangé.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260303-D2026_13-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

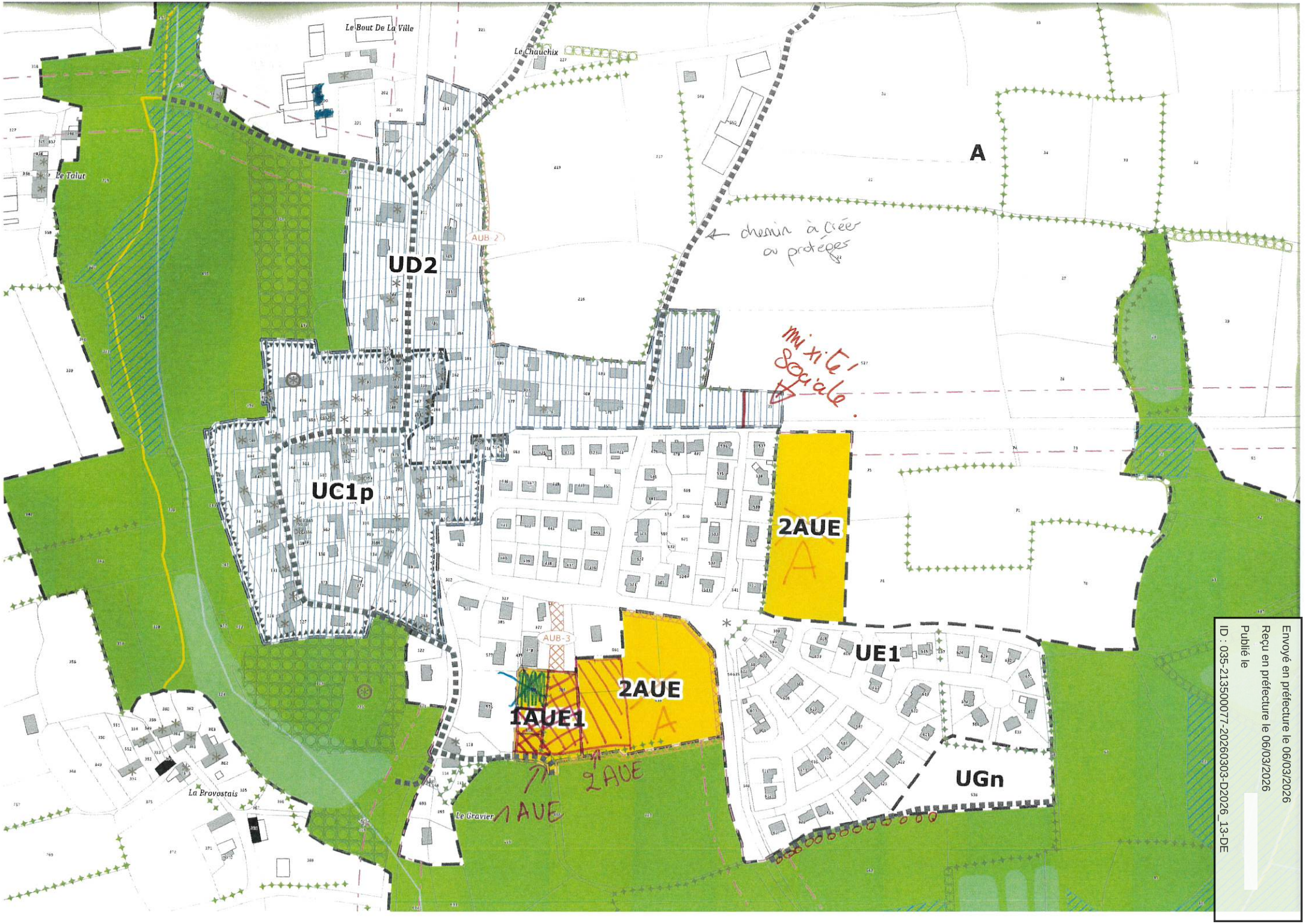
- **ACCEPTE** les propositions nommées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à transmettre la délibération à la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné pour la révision du PLUi.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN



Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno





Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260303-D2026_13-DE